

taëls. A cette époque, le Chua Trinh-can gouvernait sous le nom du roi Le-hi-tong ; il était hostile aux Européens, avait plusieurs fois jeté en prison Van-Loo, le chef du comptoir hollandais de Héan, et, finalement, l'avait chassé du pays, ainsi que ses compatriotes.

Mgr de Bourges craignit les suites d'une dénonciation portée devant un tel juge, il donna les cent taëls.

Cette concession amena d'autres exigences.

Un chef de voleurs, Da-Troc, se présenta chez le Vicaire apostolique et chez son coadjuteur Mgr Bélot, et avec une audacieuse impudence, il leur dit que Léon avait reçu cent taëls pour ne pas les dénoncer, que cet acte de Léon était une trahison envers l'Etat, mais que lui-même allait réparer ce crime, et dénoncer leur présence au roi.. " cependant , ajouta-t-il, si vous me donnez cinquante mille deniers, je garderai le silence. "

Il était impossible de subir cette sorte de chantage ; on avertit le mandarin de Héan, ami des missionnaires, et on fit partir M. Jean-Baptiste de La Mothe pour la Chine, dans la pensée que ce départ satisferait le roi, si cette affaire arrivait jusqu'à lui.

* * *

Cependant Da-Troc s'entendit avec Léon pour exécuter ses menaces, et le gouverneur de Héan étant allé à Hanoi, l'accusation fut présentée au second mandarin qui la prit en considération et commença les poursuites.

Des catéchistes, des écoliers et plusieurs fidèles furent arrêtés, battus et emprisonnés. Leur silence sauva les évêques. Léon lui-même se tourna contre son complice Da-Troc et le juge se vit forcé, faute de preuves pour étayer une sentence, de renvoyer les prisonniers et de laisser les missionnaires en repos ; mais, vaincu de ce côté, il essaya de se venger d'un autre.